

Notice légale

SOCIETE EL WIFACK LEASING

Société en cours de modification de l'objet social et de conversion en une banque universelle islamique

Société Anonyme au capital social de 20.000.000 de dinars divisé

en 4.000.000 d'actions de valeur nominale 5 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba

-4100 Médenine- BP : 356

RC N° : B 134782002

Tél : 75.643. 000 – Fax : 75. 649. 988

EL WIFACK LEASING est notée "BBB- (tun)" à long terme avec perspective d'évolution « stable » et "F3 (tun)" à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 11 février 2015

Augmentation de capital de 20 000 000 dinars à 150 000 000 dinars

Nombre de titres à émettre :

- 2 000 000 actions nouvelles gratuites
- 12 000 000 actions nouvelles avec exercice du droit préférentiel de souscription au prix d'émission de 5 DT,
- 12 000 000 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix d'émission de 5 DT.

Décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société El Wifack Leasing tenue le 28/08/2015

- **Dénomination sociale** : Société El Wifack Leasing SA
- **Siège social** : Avenue Habib Bourguiba - 4 100 Médenine - BP:356.
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant Appel Public à l'Epargne,
- **Date de constitution** : 28/06/2002
- **Durée** : 99 ans.
- **Objet social** : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service dans le cadre de la loi N°94-89 du 26/07/1994 relative au leasing et les textes subséquents. L'AGE du 28 août 2015 a procédé à la modification de l'objet social, et ce conséquemment à la décision de la conversion de la société en banque universelle islamique.
- **Numéro du registre de Commerce** : B134782002
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Capital social** : 20 000 000 dinars, divisé en 4 000 000 actions de 5 dinars chacune
- **Exercice social** : Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
- **Matricule fiscal** : 798651 L/A/M/ 000
- **Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :**
 - Adresse de l'agence à Tunis* : Rue N°8160 N°1 - Cité Olympique 1003 Tunis
 - Adresse du Siège social* : Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP :356
- **Modalités de l'augmentation** : Augmentation du capital social d'un montant de 130 MDT pour le porter de 20 MDT à 150 MDT et ce, en trois opérations simultanées comme suit :
 - **1ère opération** : Augmentation par incorporation de réserves pour un montant total de Dix millions de dinars (10 000 000 DT), pour porter le capital de 20 MDT à 30 MDT et ce, par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5 DT chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse.
 - **2ème opération** : Augmentation en numéraire pour un montant de Soixante millions de dinars (60 000 000 DT), à libérer intégralement à la souscription, pour porter le capital de 30 MDT à 90 MDT et ce, par l'émission au pair (5DT) et sans prime d'émission, de 12 000 000 actions nouvelles de nominal 5 DT. Ladite augmentation de capital profite aux propriétaires des 4 000 000 actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.
 - **3ème opération** : Augmentation en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires propriétaires des 4 000 000 actions anciennes, pour un montant de Soixante millions de dinars (60 000 000 DT), pour porter le capital de 90 MDT à 150 MDT et ce, par l'émission au pair (5DT) et sans prime d'émission, de 12 000 000 actions nouvelles de nominal 5 DT chacune à réserver à deux nouveaux partenaires stratégiques, à savoir « Islamic Corporation for the Development of the Private Sector "ICD" » et la Caisse de Dépôt et Consignation « CDC ».

La date de jouissance de l'ensemble des actions nouvelles gratuites et en numéraires à créer a été fixée au 1^{er} janvier 2015.

1. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires propriétaires des 4 000 000 actions anciennes et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de **(1) action gratuite pour (2) actions anciennes**. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 12/10/2015

2. Augmentation de capital en numéraire avec exercice du droit préférentiel de souscription.

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires porteurs des 4 000 000 actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de **3 actions nouvelles pour 1 action ancienne**. La société EL WIFACK LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas éventuellement souscrit par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

La période de souscription aux 12 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est fixée **du 12/10/2015 au 06/11/2015 inclus**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société EL WIFACK LEASING exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° 32011788115036714116 ouvert sur les livres de ALBARAKA BANK – Agence Centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

3. **Augmentation de capital réservée par souscription en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.**

La souscription à cette tranche de l'augmentation de capital en numéraire est réservée, après suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires détenteurs des 4 000 000 actions anciennes, au profit de deux investisseurs stratégiques, dans les proportions suivantes :

- 9 000 000 actions, correspondant à une augmentation de capital de 45 MDT, seront réservées, suite à la renonciation expresse des anciens actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, à « Islamic Corporation for the Development of the Private Sector "ICD" », moyennant la libération d'un montant de Quarante Cinq Million de dinars (45 MDT), intégralement à la souscription,
- 3 000 000 actions, correspondant à une augmentation de capital de 15 MDT, seront réservées, suite à la renonciation expresse des anciens actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, à la Caisse de Dépôt et Consignation « CDC », moyennant la libération d'un montant de Quinze Million de dinars (15 MDT), intégralement à la souscription.

La période de souscription aux 12 000 000 actions nouvelles émises en numéraire, réservées à ces deux investisseurs stratégiques, se fera durant la période allant **du 12/10/2015 au 06/11/2015 inclus**

Le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n°2503700000028864765 ouvert sur les livres de Banque Zitouna - Agence avenue de la liberté Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

• **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 32 § 6 des projets des statuts de la de la société Wifack International Bank « WIB », chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

• **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

• **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition, sous certaines conditions, des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie ne sont pas imposables et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS. Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

• **Marché des titres**

Les actions EL WIFACK LEASING sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 4 000 000 actions anciennes composant le capital actuel d'EL WIFACK LEASING inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 12/10/2015, droits d'attribution et de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 12/10/2015 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites

Les 24 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits d'attribution et des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 12/10/2015 au 06/11/2015 inclus. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du 12/10/2015

• **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

• **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN0007200132 » à partir du 12/10/2015.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le même code ISIN que les actions anciennes à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 12/10/2015.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN0007200140 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 12/10/2015 au 06/11/2015 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN0007200157 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le Président Directeur Général